

C'EST LE MOMENT DE...



OCTOBRE 2021 LETTRE N° 16

...RECRUTER UN COLLABORATEUR EN SITUATION DE HANDICAP

Le handicap n'est pas un obstacle à l'emploi. Employer une personne en situation de handicap, c'est avant tout s'appuyer sur des compétences issues de parcours humains et professionnels précieux pour l'entreprise.

Plus de trente ans après la loi, les résultats escomptés ne sont toujours pas à la hauteur : le taux de chômage des personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (B.O.E.) culmine toujours à plus du double de la moyenne nationale.

Que dit la Loi ?

La loi du 10 Juillet 1987, renforcée par celle de 2005 a fait de l'intégration professionnelle des travailleurs en situation de handicap, une obligation nationale. En effet, la loi impose aux entreprises de plus de 20 salariés un **quota de 6% de salariés en situation de handicap**.

« Constitue un handicap (au sens de la loi N°2005-102) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou physiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Dépasser les idées reçues

Tous les postes de l'entreprise peuvent potentiellement être occupés par une personne en situation de handicap. La première question à se poser n'est donc pas : A quel poste vais-je recruter une personne en situation de handicap ? mais bien : De quelles compétences a besoin mon entreprise à ce poste ? Outre l'obligation légale, le recrutement d'une personne en situation de handicap témoignera de votre engagement dans **une démarche de responsabilité sociale et de promotion de la diversité**.

Tout handicap peut être compensé :

Au nom de l'égalité des chances, la loi a introduit un droit à la compensation favorisant différents types d'aménagements qui permettent aux personnes en situation de handicap de travailler. Le plus souvent, ces aménagements, lorsqu'ils sont nécessaires, sont plus légers qu'on l'imagine.

L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fond des Personnes Handicapées) octroie des aides aux entreprises pour la mise en œuvre de ces aménagements de travail (matériels, aides techniques, humaines...)



Conseils pour réussir son recrutement :

1 – Détailler l’environnement professionnel du poste de travail dans l’offre d’emploi, pour que le futur candidat puisse se projeter par rapport à sa situation de handicap.

2 – Préparer votre recrutement avec Cap Emploi et son service dédié aux entreprises pour :

- Un soutien à l’analyse du poste de travail et à la rédaction de l’offre d’emploi
- La recherche et la présentation de candidats
- Un suivi à l’entrée en emploi en mobilisant les aides à l’embauche adéquats et à l’aménagement éventuel du poste de travail.

3 – Préparer la rencontre et mener les entretiens

Si la personne a mentionné sa RQTH sur sa candidature, nous vous recommandons de le contacter pour connaître ses besoins éventuels d’accueil lors de l’entretien. Vous montrerez ainsi votre prise en considération du handicap et cela pourra permettre au candidat de se sentir plus à l’aise pour aborder cette question lors de l’entretien.

Comme dans tout recrutement, vous avez à évaluer la capacité du candidat à tenir le poste proposé à travers son parcours, ses compétences et ses motivations.

Comment aborder la question du handicap en entretien ?

Le recruteur ne peut pas poser de questions directes sur l’état de santé de la personne (exemple : de quelle maladie souffrez-vous ? quel traitement médical prenez-vous ?). Seul le médecin du travail est habilité à poser des questions d’ordre médical afin d’apprécier l’aptitude au poste.

Par contre le recruteur peut demander au candidat s’il y a des recommandations, des limitations du fait de sa situation de handicap à prendre en compte, par rapport au poste proposé.

... NOTER DANS L'AGENDA

OCTOBRE 2021

Webinaire « prévention efficace et effective des risques chimiques » - Jeudi 7 octobre - 14h30 - CCI Lot

Bus « L’aventure du vivant » pour valoriser les métiers agricoles - Du Lundi 11 au Mercredi 13 octobre - Figeac, Place du Fourail

Salon TAF du Lot à Fontanes - Jeudi 14 octobre - de 9h à 17h.

Ouvert à tous sur présentation du pass sanitaire. 60 entreprises qui recrutent, 30 organismes de formation et les partenaires de l’orientation et de la création d’entreprise seront présents. Des conférences thématiques auront lieu tout au long de la journée.

Plus d’infos : <https://www.laregion.fr/Salon-TAF-de-Cahors>

Journée de « valorisation des métiers de l’agri et de l’agro » - Mardi 19 octobre - lycée du Montat.











Organisée par la Région à destination des prescripteurs de l’orientation et des équipes éducatives

Matinale RH – Jeudi 21 Octobre 2021 - 9h à 12h - CCI du Lot à Cahors.

Actualité juridique et sociale en présentiel et en distanciel

VOS PARTENAIRES DE L'EMPLOI

OCTOBRE 2021 - LETTRE N° 16

PARTENAIRES	LOGO CLIQUABLE	SPÉCIFICITÉS	NOM DU CONTACT	TÉLÉPHONE / MAIL
ANEFA Lot		Gestion d'un site dédié à l'emploi agricole (mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs)	Cathy FRONK	05 65 23 22 15 anefa-lot@anefa.org
Cap Emploi		Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap	Alexandra PELEMAN Emmanuel DOUCET	05 65 23 20 20 / 06 80 84 59 76 a.peleman@capemploi46.com e.doucet@capemploi46.com
CCI Appui RH		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH	Julie JAMMES-DUCHESNE	05 65 20 48 66 julie.jammes@lot.cci.fr
Lot, Terres de Saisons		Accompagnement des Employeurs et des Saisonniers	Mickaël NEVEU	07 66 75 54 46 contact@terres-de-saisons.fr
La Région Service Territorial		Suivi et mise en oeuvre dans le Lot des politiques Emploi et Formation Région.	Virginie FAURE-BRAC	05 61 39 69 69 virginie.faure-brac@laregion.fr
Maison de l'artisan-U2P 46		Aide à la gestion du personnel, diagnostic RH	Léa SCHOEFFEL	05 65 35 08 01 contact@upa46.fr
Mission Locale		Accompagnement global des jeunes 16-25 ans / Appui aux entreprises	Benoît DORIAN	05 65 20 42 60 06 21 90 01 34 b.dorian@ml46.fr
Pôle emploi		Mise en relation Entreprises et demandeurs d'emploi	Corinne COUDERT Gaëligue JOS	05 65 27 07 33 entreprise.souillac@pole-emploi.net
Sous-Préfecture de Gourdon		Pôle économique et social	Carole DUPUY	05 65 41 78 24 carole.dupuy@lot.gouv.fr
UD DIRECCTE		Renseignements Droit du travail	Numéro unique national	0 806 000 126 oc-ud46.sct@direccte.gouv.fr